

Groupe Scolaire Louis Rouzay - Montbizot - Année scolaire 2018-2019

Procès-Verbal du 3^{ème} conseil d'école - Mardi 4 juin 2019

Sont présents :

L'équipe enseignante :

M. BEZARD Noémie, Mme CABEAU Céline, Mme CHARPENTIER Bérengère, Mme GALLET Amandine, Mme JAVANAUD Anne-Claire, Mme GAMBU Priscilla, Mme MATHONEAU Karine, Mr PARIS Jean-Philippe, Mme POISSON Séverinne, Mme TRICOIRE Valia.

La municipalité :

Mme GUYON Stéphanie, Mme SOUDEE Pascale.

Les représentants de parents d'élèves :

Mme BRUNET Stéphanie, Mr PIERRE Yohann, Mr TRAVERS Maxime, Mme OLIVIER Béatrice, Mme GRUDE Cécile, Mme COUJANDASSAMY Sophie, Mme BOINET Pauline, Mme PESCHEUX Carole, Mr POIRAUDEAU Frédéric.

Le personnel communal :

Mme GUERIN Danielle, Mme LUCAS Isabelle, Mme LESOURD Nelly, Mme PIERSON Christine, Mme CHEVALLIER Florence.

Sont excusées :

M. BESNIER Alain, Mme COLLAS Emilie

Plan bibliothèque

Le devis proposé à la communauté de commune pour l'achat de mobilier a été accepté, nous attendons que ce devis soit envoyé. Nous verrons alors avec l'APE pour l'achat des étagères et du matériel informatique.

Les livres commandés sont arrivés il va nous falloir les couvrir nous aurons besoin d'aide de parents volontaires.

Nous avons bien avancé dans le désherbage. Un don de livres a été fait à La Ferme aux Histoires

Nous allons faire une demande de service civique pour l'année scolaire 2019-2020, pour s'occuper/gérer la BCD et mener des activités avec les élèves autour des livres.

C'est Ella Charbon, illustratrice d'albums de littérature jeunesse qui viendra à l'école courant octobre 2019. Une journée spéciale, suivie de l'inauguration de la BCD de l'école le soir.

Visite de la bibliothèque de Sainte Jamme par les CE2 (découverte des lieux pour certains, travail sur les différents types de livres)

Plan ENIR (achat de matériel informatique) :

Nous sommes passé en phase deux : les commandes ont été validées et envoyées au recteur pour validation. Etapes suivantes : commande, livraison, installation... Utilisation espérée fin 2019.

Projet passerelle

Comme tous les ans, les enfants de la crèche viendront 3 matins de 8h30 à 10h00 (14/21/28 juin), le dossier a été accepté par l'inspection. Ils passeront une 1/2 matinée dans chaque classe.

Projets de classes

Nous présenterons aux parents et aux élus le travail effectué par l'école en arts visuels le jeudi 27 juin, vous êtes tous cordialement invités au vernissage de l'exposition à 17h30.

Nous participons aux rencontres sportives : jeudi 6/6 rencontre athlétisme pour le cycle 3 à Coulaines,

mardi 25 juin rencontre orientation pour le cycle 2 à Montbizot

Sorties de fin d'année :

- ⑩ PS-MS (Mme COLLAS, M PARIS) et CP-CE1 : visite au zoo de La Flèche le jeudi 4 juillet.
- ⑩ GS-CE1 : travail à l'école avec une intervenante du musée de la poterie et de la faïence de Malicorne (présentation, et fabrication d'objets en argile)
- ⑩ CM1 et CM2 : journée sportive à Sillé le Guillaume le vendredi 5 juillet (olympiade le matin, escalade ou vélo ou canoë ou VTT l'après-midi)
- ⑩ CP-CE2 et CE2 : Visite du château de Cheverny et de son parc + exposition légo
- ⑩ Tous les élèves de maternelle : sortie sportive sur la base de loisirs de Monbizot
- ⑩

Document unique :

C'est un document officiel qui fait un état des lieux de l'école en général. Il pointe par exemple les risques liés à l'état des bâtiments et de la cour, aux bâtiments et aux installations, à l'électricité et aux gaz, à l'amiante, le plomb, le radon, à la qualité de l'air...etc. Ce document est à disposition de toutes les personnes souhaitant le consulter. Il évolue au fur et à mesure des contrôles et des améliorations.

PPMS :

En début d'année, les élèves de l'école se sont entraînés pour une situation d'intrusion dans l'école. Le mardi 28 mai 2019, une situation avec un confinement de 20 minutes a été mise en place (risque de tempête ou produits toxiques).

Inscriptions pour la rentrée 2019/2020.

Nous avons pour le moment 20 élèves inscrit en petite section et deux nouveaux en grande section.

PS/MS	
PS/GS	
MS/GS	
CP	
CP-CE1	
CE1-CE2	
CE2-CM1	
CM1	CM1-CM2
CM2	CM1-CM2

Cette répartition est en cours de réflexion et de travail. Ceci n'est pas figé et peut-être modifié.

Se pose la question des ATSEM (il y a actuellement 3 postes et demi d'ATSEM). La mairie va l'étudier.

Coopérative scolaire :

Il y a actuellement 7634,17 € et 4489 € à verser (2082,17), sorties de fin d'année prévision de 4500 € + 500 € pour le car de la rencontre sportive

Les entrées principales photos bénéfice 926 € et participation des parents 1290 €

Subvention mairie 5 € x 230 élèves = 1150 €

Budget mairie 6660 € pour année scolaire 2019-2020 (achat de fournitures, papier et consommables, matériel pédagogique et éducatif pour les classes)

Les dépenses spectacles 478,5 et 414 €, les transports des rencontres sportives, les BD 251,16 et l'achat de livres et l'achat des fichiers et de fournitures.

A prévoir matériel pour la bibliothèque (notamment papier pour couvrir les livres...)

Le classeur avec les factures est à disposition des parents et je souhaiterais qu'un ou 2 parents viennent vérifier les comptes avant la fin de l'année scolaire.

Questions

- Serait-il possible d'avoir le détail des dépenses effectuées avec les 8€ pour la coopérative scolaire.

Nous achetons le petit matériel : expo de fin d'année (200 €par classe) , fournitures pour objets offerts, jeux éducatifs, matériel pédagogique, ingrédients, livres offerts....

- Pourquoi certaines classes ne font pas de sortie scolaire ?

-Tous les enfants ne bénéficient pas de voyages ou sorties de fin d'année. Comment expliquer à son enfant que son frère ou sa sœur fait un voyage et pas lui??

Chacun fonctionne différemment. Il y a des sorties « sportives »

- Il faut combien d'adultes pour surveiller les enfants de maternelle à la récréation ?

Devoir de surveillance qui incombe aux enseignants et aux directeurs d'école

La surveillance des élèves pendant les récréations, l'accueil et la sortie des classes impliquent la présence de maîtres dont le nombre et la répartition dans l'espace à surveiller sont fonction des effectifs et de la configuration des lieux. Il n'y a pas de consignes chiffrées en la matière. Il y a toujours 2 enseignants et souvent je rejoins mes collègues en fin de récréation (+les AVS/AESH pour les élèves à besoins particuliers)

- Lorsqu'un instituteur est absent sur plusieurs jours et que l'on ne sait pas s'il sera remplacé, quand vous avez l'information que ce dernier arrive, est-ce qu'il serait possible d'être averti par mail ?

Quand un enseignant est absent nous prévenons l'administration qui organise alors les remplacements dans le département en fonction des contraintes (nombre de remplaçants disponibles, nombre de classes dans l'école, niveau de classe). Nous ne savons en général que dans la matinée si nous aurons quelqu'un. Nous n'avons pas de secrétariat et nous sommes conscient que cela pose problème mais il est difficile pour nous de pouvoir vous prévenir car nous avons la responsabilité de notre classe avec souvent des élèves en plus.

- Est-ce normal que nous passions pas loin d'une heure de devoirs par jour? A la base on nous a bien expliqué que cela resterait des poésie et lecture. Or l'éducation nationale ne prévoit pas plus de 15 minutes de devoirs le soir. Est ce que cela va changer quelques chose ? Ça va finir par écœurer les enfants.

C'est un sujet récurrent mais malgré tout très importante et toujours d'actualité, il y avait même une proposition pour que les élèves puissent rentrer avec les devoirs faits.

Ils ont une journée longue (6 heures, sans le périscolaire) et soutenue ce qui fait que le soir ils ne sont pas toujours disponibles. Il est préconisé que les élèves n'aient que des leçons à revoir.

Donc non ce n'est pas normal que les élèves passent autant de temps le soir à faire des devoirs.

Il est important que nous ayons une réflexion au niveau de notre école pour harmoniser les pratiques.

Vous pouvez le signaler à l'enseignant et lui expliquer les difficultés rencontrées.

- Sur le temps école, les professeurs accueillent les élèves dans la cour, certains élèves ressortent de la cour et personne ne le voit donc personne ne dit rien... Un enseignant au portail serait de rigueur je pense.

Il est important de poser le problème : un fonctionnement particulier qui est lié à la géographie des lieux, des accès multiples à l'école

Plusieurs questions se posent : Où commence la cour ? Quel portail ? La place des parents dans la

« zone d'attente » qui est la cour ? Qui est responsable pendant ce moment si les parents sont présents ?

Les enseignants tentent de trouver une solution, ce qui entraînera une modification du règlement

intérieur de l'école.

- A la sonnerie de 13h30, les élèves rentrent et personne ne ferme le portail.

Le grand portail : de part et d'autre, c'est la cour de récréation.

Cependant, il est rappelé que le petit portail côté élémentaire et le grand portail côté maternelle sont encore très souvent laissés ouverts. C'est la responsabilité de chacun de le fermer derrière lui.

- Il serait bon de rappeler aux parents et/ou aux autres adultes venant récupérer des enfants en maternelle, de garder les noms d'oiseaux, les insultes et les règlements de comptes pour eux à l'extérieur de l'école.

Questions pour la mairie :

- D'une maman surprise que la cour de maternelle et les jeux soient utilisés le W.E, est-ce autorisé ?

NON !

- Vendredi 24 mai deux jeunes filles couraient sur le toit de l'école. (enseignants)

Cela a été signalé à la mairie immédiatement.

- Pourrait-on avoir une signalétique claire, en dur et aux différentes entrées interdisant le passage et l'utilisation des jeux dans la cour basse pendant le temps scolaire ? (enseignants)

La mairie ne souhaite pas mettre des panneaux et des interdictions partout. C'est du bon sens et du civisme.

Il serait utile d'avoir un panneau en dur interdisant l'entrée dans la cour et l'utilisation du city stade pendant le temps scolaire car les utilisateurs doivent rentrer dans la cour pour lire l'arrêté affiché à l'entrée du city stade. Il y a régulièrement des personnes qui viennent l'utiliser pendant le temps scolaire. De plus un constat a été fait : plus on ferme les accès, plus il y a de détériorations.

- Nous avons en maternelle des portes qui n'ont pas de protection pour les doigts. (enseignants)

Le personnel communal va regarder.

- Le portail principal et la porte maternelle ont une barre de seuil qui gêne le passage d'un fauteuil roulant. (enseignants)

La mairie en prend note.

- J'ai pu constater à 2 reprises au mois de mai le matin des parents fumeurs dans l'enceinte de l'école, plus précisément un est entré en fumant par le côté city stade et un autre a allumé une cigarette devant la cour des primaires.

Pourriez-vous m'indiquer à quel endroit la zone non-fumeur commence? Serait-il possible de l'expliquer plus clairement dans le règlement et peut-être mettre un affichage afin que chacun soit informé de l'impossibilité de fumer à l'école et ses abords?

Il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'école, cours comprises (cour haute et cour basse). La loi interdit de fumer dans les lieux publics et les écoles. Mais là aussi c'est une question de bon sens et de civisme . Un affichage de rappel de la loi va être ajouté au niveau du panneau d'affichage.

- Est ce que les enfants se lavent les mains quand ils vont à la cantine ?

Ceci est dit et répété à chaque repas.

- Aucun suivi sur la cour le midi (temps mairie). Personne ne connaît le nombre d'élèves présents sur la cour, aucun listing les enfants qui précise s'ils peuvent quitter l'école accompagnés ou non. Serait-il possible de mettre quelque chose en place pour la sécurité de nos enfants?

Pour ce qui est de quitter l'école : Les élèves de maternelle sont remis uniquement aux personnes désignées par les parents. Les élèves d'élémentaires peuvent quitter l'école seuls.

Pour ce qui est du listing : il est établi chaque matin en élémentaire et en maternelle. Les élèves sont

pointés sur une tablette. Les élèves quittant l'école en cours de matinée sont signalés au personnel de cette pause méridienne.

- La gestion de la cantine devient communale serait-il possible de proposer des repas de substitution aux enfants qui ne mangent pas de porc ? Le mercredi la MDP le propose aux enfants et aux animateurs.

La MDP travaille avec un prestataire, la cantine de l'école sera municipale et la cuisine est faite sur place.

En cas d'allergie un PAI doit être mis en place.

Sinon, il faut aller se présenter à la mairie pour expliquer sa situation pour une étude au cas par cas.

- Il faut prévenir combien de temps à l'avance pour inscrire un enfant qui ne vient pas régulièrement ?

On peut appeler le matin même en cas de force majeure.

Rappel un enfant mangeant à la cantine de manière aléatoire (c'est à dire en fonction du planning professionnel de ses parents) est considéré comme mangeant régulièrement. Dans ce cas, un planning au mois est préférable.